

FONCTION « MEDIATEUR ACADEMIQUE »

Elèves et étudiants, parents et personnels, collectivités territoriales peuvent solliciter l'intervention du médiateur de l'Education Nationale pour tout différend avec l'administration, dès lors que les démarches entreprises préalablement n'ont pas abouti et avant un éventuel recours juridictionnel. Le médiateur examine immédiatement le problème posé et tente de trouver une solution. Il enquête, il écoute, il constate, il discute, il explique. Il ne prend pas les décisions mais il émet un avis, il propose des amendements aux textes. Il gère les problèmes au mieux dans l'intérêt de chacun. Il est la goutte d'huile dans les rouages de l'administration.

René Colin est le relais dans l'académie du médiateur coordonnateur Education Nationale, à qui il peut transmettre les réclamations relevant d'une décision nationale. Il est par ailleurs en relation étroite avec le médiateur de la République installé à la Préfecture du Doubs.

CONTACT : Monsieur le Médiateur Académique, RECTORAT, 45 Avenue Carnot, 25030 BESANCON Cedex

☎ 03 81 65 49 74 Email mediateur@ac-besancon.fr